

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS BASTIAIS »

Séance du 19 Décembre 2023

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil d'Administration : 9
- En exercice : 9
- Présents à la séance : 5
- Qui ont pris part à la délibération : 5
 - POUR : 5
 - CONTRE : 0
 - ABSENTION : 0

Date de la convocation : 13 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 19 du mois de Décembre, à **14 : 00 heures**, le Conseil d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS BASTIAIS », régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI, Président du Conseil d'Administration.

Le Président, après avoir ouvert la séance et fait procéder à l'appel, constate que **le quorum est atteint** : 5 conseillers **présents** : Pierre SAVELLI, Gérard ROMITI, Philippe PERETTI, Paul TIERI, Jean-Charles LEONARDI et 4 conseillers **absents** : M. Louis POZZO di BORGO, Jean ZUCCARELLI, Michel ROSSI, Jean-Jacques PADOVANI. Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'**élection d'un secrétaire** parmi les membres présents. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur Paul TIERI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n°238 du-19122023**Domaine : Contrat d'objectifs et performance CAB/Régie**

Vu les dispositions des articles R.2221-2-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Bastia en date du 15 Avril 2015 approuvant les statuts de la régie « les Eaux du Pays Bastiais » ;

Vu la délibération du 15 Octobre 2020 du conseil d'administration désignant le Président et les Vice-présidents de la régie Les Eaux du Pays Bastiais ;

Vu notamment l'article 3 des statuts de la régie relatif à l'adoption d'un contrat d'objectifs et de performance entre la communauté d'agglomération de Bastia (CAB) et la régie des eaux du pays bastiais ;

Considérant l'intérêt que revêt la formalisation d'un tel document entre la CAB et la Régie pour optimiser la gestion des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif pour les années à venir ;

Le Président ayant donné lecture du rapport n°3

*Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et notification ou publication du
Le Président,*

Accusé de réception en préfecture 02B-812962611-20231220-2023-238-DE Date de télétransmission : 20/12/2023 Date de réception préfecture : 20/12/2023 Page 1 sur 2

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS
BASTIAIS »**

Séance du 19 Décembre 2023

Délibération n° 238 du-19122023

Domaine : Contrat d'objectifs et de performance CAB/Régie

Après en avoir délibéré, par 5 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- 1/ Adopte** le contrat d'objectifs et de performance tel que joint à la présente délibération ;
- 2/ Autorise** le directeur par intérim de la régie à signer le présent contrat d'objectifs et de performance ;
- 3/ Dit** que la présente délibération sera publiée selon la forme requise.

Pour extrait conforme,

*Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et notification ou publication du
Le Président,*

Accusé de réception en préfecture 02B-812962611-20231220-2023-238-DE Date de télétransmission : 20/12/2023 Date de réception préfecture : 20/12/2023 Page 2 sur 2
